

CALENDRIER ET PROCEDURES – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Les commissions départementales d'orientation vers les enseignements généraux et adaptés se dérouleront :

- le **lundi 12 mai 2014 à 8h30**, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, pour le 1<sup>er</sup> degré
- le **lundi 2 juin 2014 à 8h30**, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, pour le 2<sup>nd</sup> degré

Constitution du dossier	
Premier Degré	Second Degré
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document n° 1 : AVIS DE LA FAMILLE.</li> <li>• Document n° 2 : COMPTE-RENDU D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE AVEC ACCORD DES PARENTS établi par le psychologue scolaire (à mettre sous pli cacheté).</li> <li>• Document n° 3 : BILAN SOCIAL établi par une assistante sociale de secteur (à mettre sous pli cacheté).</li> <li>• Document n° 4-1 : FICHE SCOLAIRE 1<sup>ER</sup> DEGRE.</li> <li>• Document n° 5-1 : AVIS DE L'IEN DE LA CIRCONSCRIPTION.</li> <li>• Livret personnel de compétences, travaux et évaluations de l'élève.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document n° 1 : AVIS DE LA FAMILLE.</li> <li>• Document n° 2 : COMPTE-RENDU D'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE AVEC ACCORD DES PARENTS (à mettre sous pli cacheté).</li> <li>• Document n° 3 : BILAN SOCIAL (à mettre sous pli cacheté)</li> <li>• Document n° 4-2 : FICHE SCOLAIRE 2<sup>ND</sup> DEGRE.</li> <li>• Document n° 5-2 : AVIS DU CONSEIL DE CLASSE.</li> <li>• Livret personnel de compétences, travaux et évaluations de l'élève, bulletins des deux trimestres de l'année en cours.</li> </ul>
Procédures et délais à respecter	
Circulaire du 27 janvier 2014	
Premier Degré	Second Degré
Les parents sont informés de la demande d'orientation formulée par l'équipe enseignante et de la manière dont va être constitué le dossier (bilan psychologique, bilan social, bilan scolaire). Ils sont invités à donner leur avis ( <b>document n° 1</b> ). Ce document est à envoyer à la CDOEA <b>le plus tôt possible</b> . Le bilan social est demandé au service social de l'EN par la coordinatrice CDOEA quand elle reçoit le document n°1.	
Avec l'accord des parents, un bilan psychologique doit être effectué par les psychologues scolaires de secteur ( <b>document n° 2</b> ). Les documents 2 et 3 sont transmis à la CDOEA pour le <b>11 avril 2014, dernier délai</b> .	Les co-psy veillent à effectuer le bilan psychologique ( <b>document n°2</b> ). Le conseil de classe se réunit lors du second trimestre et complète le <b>document 5</b> .
Les <b>documents n° 4</b> (fiche scolaire) et <b>n° 5</b> (avis de l'IEN) sont à adresser par le directeur à l'IEN de la circonscription pour le <b>1<sup>er</sup> avril 2014, dernier délai</b> . L'IEN de la circonscription transmet ces deux documents à l'IENA-ASH pour le <b>11 avril 2014</b> .	L'ensemble des pièces du dossier est transmis à la CDOEA pour le <b>5 mai 2014, dernier délai</b> .
Les parents doivent être informés qu'en cas d'avis négatif de la CDO sur l'orientation proposée par l'école vers les EGPA, ou du refus de leur part d'une telle orientation, les <b>procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 sont appliquées</b> ; seront alors envisagés, soit le maintien en CM2, soit le passage en 6 <sup>ème</sup> .	

Afin de pouvoir répondre à vos questions, Christelle GARCIA, coordonnatrice de la CDOEA se tient à votre disposition – Téléphone : 04 92 56 57 57.

Adresse électronique : avs-segpa05@ac-aix-marseille.fr